

## Une famille bien connue de la police

Une femme est arrêtée en prison lors d'une visite à son frère multirécidiviste. Elle aurait joué l'appât dans un brigandage.

**Fedele Mendicino**  
Publié: 22.06.2016, 17h38  
Mis à jour: 23.06.2016, 06h00

Print | Email | Share



A. s'est rendue vendredi en visite à Champ-Dollon. Elle n'est plus ressortie.

A. est allée vendredi à la prison de Champ-Dollon rendre visite à son frère, qui est en détention provisoire depuis l'an dernier pour deux brigandages. Dans son soutien-gorge, la jeune femme cachait un peu de cannabis, qu'elle destinait au prisonnier. Mais son frère n'en verra même pas la couleur. Interpellée sur place, A. se retrouve, elle aussi, derrière les barreaux et pas seulement pour avoir transporté quelques grammes de drogue. Selon nos renseignements, cette Tunisienne, vivant comme son frère en France voisine, est suspectée d'être au cœur d'un brigandage survenu en avril dans la zone industrielle de Meyrin-Satigny. Sa détention provisoire a été ordonnée pour une durée d'un mois.

↑

### Marseillais en embuscade

Selon les premiers éléments de l'enquête, la prévenue, âgée d'une vingtaine d'années, aurait approché deux clients libanais dans un dancing, le Club 911, à Rive. Elle est soupçonnée d'être entrée en contact, durant la soirée, avec deux brigands marseillais pour leur annoncer la venue de deux proies potentielles. A. et une amie seraient ensuite allées manger un morceau avec les «pigeons» dans un snack des Eaux-Vives puis auraient décidé de partir en quête d'un «after» en banlieue. Un piège tendu par les brigands et leur appât, selon les enquêteurs. Quelques minutes plus tard, les deux femmes et les deux plaignants ont traversé en voiture la zone industrielle. A. a alors, comme par hasard, dans un autre véhicule, le duo marseillais, qui s'en est pris aux plaignants. Ces derniers se sont fait frapper et détrousser. Les deux femmes, elles, auraient disparu comme par enchantement. Par peur, soutient A., qui conteste toute complicité avec les malfrats. Une information confirmée hier par son avocate, Me Catarina Monteiro Santos. Sa cliente, qui n'a pas d'antécédents judiciaires, raconte avoir passablement bu la nuit des faits. Sans dire quand et comment elle a rencontré ces Marseillais, elle assure n'avoir jamais été de mèche avec eux. Dans la zone industrielle, elle soutient n'avoir rien vu et s'est enfuie en pensant qu'il s'agissait d'un conflit de jalouse entre tous ces hommes. Mais sans penser à aucun moment, dit-elle, à un brigandage.

Quid des deux brigands marseillais? Ce duo ayant agressé et détroussé les clients du dancing, défendus Me Yves Rausis, a-t-il été interpellé comme A.? Le Ministère public ne souhaite pas faire de commentaire. Quoi qu'il en soit, la famille de A. lui donne manifestement du fil à retordre. Le 31 mars 2015, dans une villa à Corsier, des résidents sont séquestrés à l'aube par un homme encagoulé qui les menace de mort avec un pistolet. Le frère de A. s'empare de 30 000 fr. et prend en otage l'un des enfants, l'obligeant à le conduire en voiture en direction de la frontière.

### Condamné 16 fois

Même scénario le 30 avril, à Collonge-Bellerive. Un couple et ses deux employés de maison subissent le même sort. Le malfrat repart en obligeant le jardinier, tenu en joue, à le conduire jusqu'à la frontière. Cette fois, le frère de A. est vite arrêté en France voisine puis extradé vers Genève. L'homme est un multirécidiviste âgé de 35 ans, condamné seize fois en quatorze ans! Il venait de sortir de prison en Suisse, après avoir purgé une peine pour un brigandage commis à Collonge-Bellerive en 2011. Quatre ans plus tard, le trentenaire semble être retourné à la même adresse pour s'en prendre aux mêmes victimes... Des éléments matériels retrouvés sur les lieux, comme des traces ADN, ont permis de le confondre.

### Créancier criblé de balles

En France, l'homme, qui est défendu par Me Vincent Spira, devait de l'argent à deux créanciers qui ont été tués en France voisine. Ces crimes ne lui sont pas reprochés mais ses fréquentations, actives dans le milieu de la drogue, sont pour le moins douteuses. Entendu récemment par le Parquet, il explique avoir «replongé» pour rembourser ses dettes. A noter que le second homicide a eu lieu l'an dernier alors que le prévenu était en prison à Genève. Le second créancier a été retrouvé criblé de balles dans sa voiture en compagnie d'une femme également décédée. Il s'agissait de l'ex-amie du frère de A.

Cet article a été automatiquement importé de notre ancien système de gestion de contenu vers notre nouveau site web. Il est possible qu'il comporte quelques erreurs de mise en page. Veuillez nous signaler toute erreur à [community-feedback@tamedia.ch](mailto:community-feedback@tamedia.ch). Nous vous remercions de votre compréhension et votre collaboration.

### Les plus lus



**Live** **Drame de Crans-Montana**  
Toutes les victimes décédées ont été identifiées

Vers le Ticker →



**Drame de Crans-Montana**  
Au moins cinq jeunes Genevois comptent parmi les blessés



**Drame de Crans-Montana**  
Un post de Mauro Poggia provoque l'indignation de Lionel Halperin



**Drame de Crans-Montana**  
La mousse phénoménale, inflammable, a explosé dans le supermarché

→